



COMMUNE DE SAINT GERVAIS LES BAINS
N°10/2026
ARRETE MUNICIPAL
PORTANT CREATION ET FIXATION D'UN TARIF APPLICABLE
AU FESTIVAL DE FILM NATURE 2026

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/075 du 24 mai 2020 relative aux pouvoirs délégués du Maire ;

ARRETE

Article 1 : Le tarif suivant sera applicable lors du Festival de Film Nature 2026 du 16 au 19 avril 2026 :

Séance de 2h00/2h30 :

6,63 € HT, soit 7 € TTC (Plein tarif)

4,74 € HT, soit 5 € TTC (Tarif réduit)

Moins de 10 ans : Gratuit

Pass Journée :

18,96 € HT, soit 20 € TTC (Plein tarif)

14,22 € HT, soit 15 € TTC (Tarif réduit)

Pass Week-end :

28,44 € HT, soit 30 € TTC (Plein tarif)

18,96 € HT, soit 20 € (Tarif réduit)

Pass 4 jours :

56,87 € HT, soit 60 € TTC (Plein tarif)

47,39 € HT, soit 50 € TTC (Tarif réduit)

**Tarif réduit : réservé au demandeur d'emploi, étudiant, -18 ans, retraité, personne en situation de handicap sur présentation d'un justificatif.*

Article 2 : Les billets ne peuvent être ni repris, ni remboursés, ni échangés, et leur revente est strictement interdite (loi du 27 juin 1919).

Article 3 : Monsieur Le Maire de la Commune de Saint Gervais les Bains et Madame la Comptable Publique sont chargés chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 4 mars 2026

Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX

Télétransmis le 06-03-2026

Mis en ligne le 06-03-2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33